



Avis du Comité Éthique Opérationnel - CNRS Sciences Humaines et Sociales

Examiné en séance du 10 février 2025

Demande de compléments envoyés au porteur le 3 mars 2025

Réponses du porteur le 4 mars 2025

Référence : CEO_002_2024

Intitulé du projet de recherche : « Cap and Share »

Porteur du projet : Adrien Fabre, CNRS-CIRED

(N.B. : L'avis du CEO CNRS Sciences Humaines et Sociales est conditionné au respect du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD). Nous invitons toute personne nous sollicitant pour obtenir un avis à se rapprocher de la personne en charge de la protection des données personnelles (DPO) au sein du CNRS ou de son institution de rattachement pour une vérification préalable du respect de la législation en vigueur à cet égard)

1) Résumé du projet

Le projet s'inscrit dans un programme ANR visant à étudier le concept de "Cap and Share". Il s'agit d'une politique environnementale visant à limiter (cap) les émissions totales de carbone et à répartir (share) une partie de ce plafond d'émissions entre les citoyens. L'idée principale est de créer une incitation économique pour réduire les émissions tout en impliquant directement la population dans la lutte contre le changement climatique. L'objectif du projet soumis à évaluation par le CEO est d'étudier l'acceptabilité sociale de cette politique environnementale. Pour ce faire l'équipe de recherche prévoit des entretiens semi-structurés et des focus groupes réalisés auprès d'échantillons représentatifs de la population générale, dans trois pays (Etats-Unis, Royaume-Uni et France). Le projet prévoit 300 entretiens individuels en ligne avec des participants en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis ; 30 entretiens approfondis auprès d'un sous-échantillon des 300 personnes interrogées ; et une dizaine de groupes de discussion organisés en région parisienne. Sur la base du volontariat, des vidéos pourront faire l'objet d'un montage pour une diffusion grand public.

2) Note critique

A. Consentement, gestion des données personnelles et protection des participants

Le Comité recommande un avis du Délégué à la Protection des Données (DPO) pour vérifier la conformité du stockage et du traitement des enregistrements vidéo.

Le porteur du projet a déclaré avoir effectué une demande d'avis auprès d'un Délégué à la Protection des Données. L'avis sera transmis au CEO.

Consentement éclairé :

Le dossier prévoit plusieurs moments de validation du consentement, ce qui est positif. Cependant, pour les participants volontaires pour la diffusion de la vidéo de leur entretien, deux points méritent une attention particulière :

1. le recueil du consentement immédiatement après la capture vidéo peut sembler trop immédiat. Le participant peut avoir besoin de temps avant de se décider, notamment celui nécessaire pour repenser à ses réponses.
2. le document ne précisait pas si la vidéo sera diffusée dans son intégralité ou si un montage sera effectué. Une visualisation de la vidéo ou du montage avant la demande de consentement permettrait au participant de donner un consentement plus "éclairé".

Le porteur du projet a précisé que le consentement à l'utilisation des données suite à l'entretien individuel aura lieu le lendemain de l'entretien, afin de laisser la personne interrogée repenser à ses réponses. Pour la diffusion de la vidéo enregistrée au grand public, le participant visionnera le résultat du montage vidéo et pourra à ce moment-là donner ou non son accord.

Gestion des données personnelles :

Le projet transmis mentionne une anonymisation des données, mais certaines informations pouvaient laisser penser plutôt à une pseudonymisation (croisement possible entre les entretiens et vidéos). A la lecture du document, le panéliste fournit les adresses mail. Le porteur du projet sera donc en possession des données de recherche et des données d'identification (adresses mail, a minima), tandis que le document transmis ne fait pas référence à la séparation de ces deux bases de données et à leurs conservations respectives.

En réponse, le porteur a indiqué que les transcriptions des entretiens seront anonymisées, et les questions socio-démographiques seront suffisamment « larges » pour éviter toute identification possible. Les vidéos des participants seront détruites après la retranscription, excepté pour ceux ayant donné leur accord pour une diffusion au grand public. Les entretiens approfondis ne seront réalisés qu'auprès de participants ayant refusé la diffusion de leur vidéo, afin de ne stocker que des données anonymes. Les adresses mails fournies par le panélistes seront utilisées uniquement pour la prise de contact. Elles ne seront pas conservées par l'équipe de recherche.

Précautions pour les participants vulnérables :

L'étude inclut des personnes potentiellement en situation de précarité économique et aborde des sujets sensibles (pauvreté, redistribution). L'attention est attirée sur la nécessité d'éviter tout malentendu sur un éventuel impact direct sur la situation

personnelle des participants. Se pose aussi la question des précautions mises en place pour éviter que les participants vulnérables ne ressentent une impression d'instrumentalisation dans le contexte de cette étude.

En réponse, le porteur souligne que la participation des personnes interrogées est volontaire, signifiant un intérêt en amont pour l'étude. Les questions posées sur la position du participant vis-à-vis de la pauvreté et de la redistribution seront en référence aux populations les plus pauvres de la planète, avec des moyens en deçà du seuil de pauvreté établi dans le monde occidental. Pour éviter tout sentiment d'instrumentalisation les chercheurs seront transparents, avec une phase de debriefing à l'issue de l'entretien individuel, dans lequel ils expliciteront la démarche scientifique et les questions de recherche.

B. Modalités des entretiens et risques potentiels

Format des entretiens et gestion des interactions :

Dans la première partie de l'entretien, chaque participant dispose du même temps de réponse, soigneusement chronométré. Justifiée par un souhait d'égalité de traitement, cette situation peut être génératrice de malaises si le participant assiste à de longs silences, ou ressentie comme une pression psychologique ou une injonction à argumenter.

La seconde partie de l'entretien implique une discussion argumentative où l'enquêteur peut adopter une position opposée à celle du participant. Ceci peut affecter le participant et constituer une gêne voire un risque psychologique. Les mesures mises en place pour éviter toute pression psychologique et/ou en amoindrir les effets doivent être claires.

Le porteur du projet a précisé qu'une adaptation du protocole pouvait avoir lieu si un malaise était exprimé (blancs durant l'entretien, difficultés à exposer ses arguments etc.). Lors du debriefing, les chercheurs seront attentifs à expliquer la procédure de randomisation des arguments pour ou contre le « cap and share », afin qu'un participant ayant été confrontés à des arguments contraires aux siens en comprenne l'intérêt scientifique.

Recrutement et échantillonnage :

Le porteur a apporté des précisions sur le mode de recrutement et l'échantillonnage.

C. Diffusion des résultats et transparence

Le document fourni n'évoquait pas le positionnement du projet vis-à-vis de la science ouverte.

Le porteur a confirmé son intention de pré-enregistrer son étude et de mettre à disposition, sur des plateformes dédiées, les données collectées, les codes développés



et utilisés pour les analyses ainsi que les articles en pre-print, conformément aux usages dans la discipline pour ce type d'étude.

3) Avis du comité d'éthique opérationnel

Suite aux compléments d'information apportés par le porteur du projet, le Comité d'Éthique Opérationnel de CNRS SHS émet un **avis favorable**.

Sonia Desmoulin, Présidente CEO CRNS SHS